

RCS : COMPIEGNE

Code greffe : 6002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00339

Numéro SIREN : 494 320 179

Nom ou dénomination : ClamInvest

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2021 sous le numéro de dépôt 5464

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : CLAMINVEST SAS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2		
Adresse de l'entreprise 64 Avenue du Maréchal Joffre 60500 CHANTILLY		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
Numéro SIRET* 4 3 4 3 2 0 2 7 3 0 0 0 3 4		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 9		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	Frais d'établissement * AB		AC	
	Frais de développement * CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires AE	7 234	AG	
	Fonds commercial (1) 56430 JUIL 2021 AI		AI	
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AE		AM	
	Terrains AN		AO	
	Constructions AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles AT	442 754	AU	
Immobilisations en cours AV		AW		
Avances et acomptes AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
	Autres participations CU	16 225 061	CV	
	Créances rattachées à des participations BB		BC	
	Autres titres immobilisés BD	725 721	BE	
	Prêts BF		BG	
	Autres immobilisations financières * BH	3 627 038	BI	
TOTAL (II) BJ		21 027 809	BK	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements BL	BM	
		En cours de production de biens BN	BO	
		En cours de production de services BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis BR	BS	
		Marchandises BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	65 124	BY
		Autres créances (3) BZ	3 339 094	CA
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD	1 397 351	CE
Comptes de régularisation	Disponibilités CF	3 235 118	CG	
	Charges constatées d'avance (3) * CH	7 452	CI	
	TOTAL (III) CJ	8 044 140	CK	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
	Écarts de conversion actif * (VI) CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		29 071 949	1A	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes CP	(3) Part à plus d'un an : CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2020

Désignation de l'entreprise		CLAMINVEST SAS		Néant ☐		*		
				Exercice N				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .. 8 870 420 ..)			DA	8 870 420			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	9 214 555			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC				
	Réserve légale (3)			DD	668 033			
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE				
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF				
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	8 736 828			
	Report à nouveau			DH				
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	164 244			
	Subventions d'investissement			DJ				
	Provisions réglementées *			DK				
	TOTAL (I)			DL	27 654 130			
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM				
	Avances conditionnées			DN				
TOTAL (II)			DO					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP				
	Provisions pour charges			DQ				
TOTAL (III)			DR					
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS				
	Autres emprunts obligataires			DT				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	385			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	195 207			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	97 552			
	Dettes fiscales et sociales			DY	174 648			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ				
	Autres dettes			EA	243 596			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB				
TOTAL (IV)			EC	701 388				
Ecart de conversion passif *			(V)	ED	37 950			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	28 393 469				
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB			
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC			
			Écart de réévaluation libre		ID			
			Réserve de réévaluation (1976)		IE			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF			
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	701 388		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	385			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : CLAMINVEST SAS						Néant ☐	*
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracomunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	biens *	FD		FE		FF	
	Production vendue	FG	984 117	FH		FI	984 117
	services*	FJ		FK		FL	984 117
	Chiffres d'affaires nets*		984 117				
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	5 807
	Autres produits (1) (11)					FQ	2
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	989 926
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	202
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	236 652
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	19 375
	Salaires et traitements*					FY	392 458
	Charges sociales (10)					FZ	133 213
	DOTATIONS D'EXPLOITATION		- dotations aux amortissements*			GA	36 755
		Sur immobilisations				GB	
			- dotations aux provisions			GC	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GD	
		Pour risques et charges - dotations aux provisions				GE	6
	Autres charges (12)					GF	333 660
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GG	151 266
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	115 380
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	34 637
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	27 193
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	77 176
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	40 863
	Total des produits financiers (V)					GP	295 249
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	60 348
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	10 643
	Différences négatives de change					GS	60
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	32 335
	Total des charges financières (VI)					GU	103 586
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	191 663
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	342 930

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053-SD 2020

Désignation de l'entreprise CLAMINVEST SAS		Néant ☐	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	176
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	33 583
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	33 759
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	121 275
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	121 275
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(87 515)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	91 170
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 316 935
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 154 691
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	164 244
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	974 164
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	10 740
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	10 920
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6 obligatoires A9	A7		
(13) Dont cotisations facultatives Madelin A7	A8		
(13) Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
CESSIONS IMMOBILISATIONS		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
		30 921	33 583
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS			176
MALI TUP ECURIE LACAMIA COMPETITION		90 353	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : CLAMINVEST SAS										Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	7 234	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2			KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	49 447	KW		KX		
		Matériel de transport *					KY	34 000	KZ		LA	137 815	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	224 608	LC		LD	10 885	
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK		LL		LM		
	TOTAL III						LN	308 355	LO		LP	168 699	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T		
	Autres participations						8U	16 241 045	8V		8W	16	
	Autres titres immobilisés						IP	844 482	IR		IS	13 963	
	Prêts et autres immobilisations financières						IT	4 526 326	IU		IV	2 639 341	
	TOTAL IV						LQ	21 611 853	LR		LS	2 659 320	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	21 927 142	ØH		ØJ	2 327 019		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
				1		2		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN			CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO			LV		LW	7 234	IX		
CORPORELLES	Terrains			IP			LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ			MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR			MD		ME		MF		
		Inst. gales, agents et am. des constructions			IS			MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT			MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers			IU			MM		MN	49 447	MO	
		Matériel de transport			IV			MP	34 000	MQ	157 815	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW			MS		MT	235 493	MU	
	Emballages récupérables et divers*			IX			MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours			MY			MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC			ND		NE		NF		
	TOTAL III			IY			NG	34 000	NH	442 754	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ			ØU		M7		ØW		
	Autres participations			IO			ØX	16 000	ØY	16 225 061	ØZ		
	Autres titres immobilisés			II			2B	137 724	2C	725 721	2D		
	Prêts et autres immobilisations financières			I2			2E	3 538 628	2F	3 627 038	2G		
	TOTAL IV			I3			NJ	3 692 352	NK	20 577 821	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4			ØK	3 726 352	ØL	21 027 809	ØM			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		CLAMINVEST SAS						Néant ☐ *			
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	6 634	PF	533	PG		PH	7 167		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	11 587	QE	5 725	QF		QG	17 311		
	Matériel de transport	QH	34 000	QI	4 244	QJ	34 000	QK	4 244		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	53 193	QM	24 285	QN	5 807	QO	71 671		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	98 779	QV	34 254	QW	39 807	QX	93 226		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	105 433	ØP	34 787	ØQ	39 807	ØR	100 413		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilités amortissables		DOTATIONS		REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise		CLAMINVEST SAS				Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	- corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur - titres mis en équivalence	02		03		04		05	
	- titres de participation	9U	205 999	9V		9W	15 999	9X	190 000
	- autres immobilisations financières (1)*	06	113 193	07	5 033	08		09	118 225
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	273 703	6Y	55 315	6Z	61 177	7A	269 841
	TOTAL III	7B	594 894	TY	60 348	TZ	77 176	UA	578 067
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	594 894	UB	60 348	UC	77 176	UD	578 067
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF				
	- financières		UG	60 348	UH	77 176			
	- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise CLAMINVEST SAS

[illegible]

Désignation de l'entreprise CLAMINVEST SAS

[illegible]

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour dépréciation"

Désignation de l'entreprise CLAMINVEST SAS

[illegible]

Désignation de l'entreprise : CLAMINVEST SAS										Néant ☐		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT	3 627 038	UV		UW	3 627 038			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA								
	Autres créances clients			UX	65 124		65 124					
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY	600		600					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	9 332		9 332					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP								
	Groupe et associés (2)			VC	3 328 969		3 328 969					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	193		193					
	Charges constatées d'avance			VS	7 452		7 452					
	TOTAUX			VT	7 038 709	VU	3 411 671	VV	3 627 038			
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE									
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	385		385						
	à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	87 552		87 552						
Personnel et comptes rattachés			8C	22 074		22 074						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	48 727		48 727						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	66 389		66 389						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	31 528		31 528						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	5 930		5 930						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	195 207		195 207						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	243 596		243 596						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie*			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	701 388	VZ	701 388						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	195 207			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise :CLAMINVEST SAS

Formulaire déposé au titre de l'IR

ET

Néant

*

Exercice N, clos le :31/12/2019

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés

Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)

WD

Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles

WE

9 304

Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)

WF

Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)

WG

4 512

Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option

RA

Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)

RB

Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)

WI

Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)

XX

Amendes et pénalités

WJ

Charges financières (art. 39-1-3°et 212 bis)*

XZ

Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *

XY

Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)

I7

91 170

Quote-part

Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE

WL

Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI

L7

RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉREES

Moins-values nettes

- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)

à long terme

- imposées aux taux de 0 %

Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*

- Plus-values nettes à court terme

- Plus-values soumises au régime des fusions

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *

Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)

SU

165

Zones d'entreprises* (activité exonérée)

SW

Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)

SX

Quote-part de 12% des plus-values à taux zero

MB

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

TOTAL I

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme

- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)

- imposées au taux de 0 %

- imposées au taux de 19 %

- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées au taux de 19 %

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*

Régime des sociétés mères et des filiales*
Produit net des actions et parts d'intérêts

Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation

2A

Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*

Majoration d'amortissement*

Entreprises nouvelles (Réponse d'entreprises en difficultés (44 septies))

K9

Entreprises nouvelles (44 septies)

L2

Ames, entreprises innovantes (art.44 sexies A)

L5

PME de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)

L6

Société investissements immobiliers cotées (art. 208)

K3

Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)

PA

ZFU-11 (art.44 octies et octies A)

OV

Basin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)

IF

Zone franche d'activité non dle génération (art. 44 quaterdecies)

XC

Basin urbain à dynamiser (art.44 sexdecies)

PP

Zone de revitalisation rurale (44 quindécies)

PC

Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)

PB

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé

Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)

X9

Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite

YH

Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)

YA

Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)

YC

Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)

YB

Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)

YD

Créance dégagée par le report en arrière de déficit

ZI

Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	70 735
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	360 208		
	déficit (II moins I)			XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	360 208	XO	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Réintégrations diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise CLAMINVEST SAS

[illegible]

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

Détail du poste "Déductions diverses"

N° 2058-A-SD

Désignation de l'entreprise CLAMINVEST SAS

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>CLAMINVEST SAS</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	18 269	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
REPRISE DEPRECIATION TITRES PARTICIPATION MVL	8X	8Y	15 999
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	15 999
à reporter au tableau 2058-A :		ligne W1	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise CLAMINVEST SAS										Néant ☐ *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	133 763	AFFECTATIONS	- Réserves légales	ZB	135 336					
					- Autres réserves	ZD	323					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	133 402		Dividendes	ZE						
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF						
	TOTAL I	OF	136 634		Report à nouveau	ZG						
					(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	136 634			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)					J7		YQ				
	— Engagements de crédit-bail immobilier							YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus							YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance							YT	1 633			
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)					J8	99 439	XQ	102 639			
	— Personnel extérieur à l'entreprise							YU	3 756			
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	43 343			
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV				
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					ES		ST	100 222			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	256 652			
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW	3 149			
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					ZS		9Z	16 227			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	19 375			
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée							YY	194 333			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	57 343			
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*							OB	307 321			
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*							OS				
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	1,50	%		
	— Numéro de centre de gestion agréé*					XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-C prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0				
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG				
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	360 208	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL				
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	375 431	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe, indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale					JH		N° SIRET de la société mère du groupe				
						JJ	49432017900034					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : CLAMINVEST SAS						Néant ☐ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1	VEHICULE DE 18122014	34 000		34 000		
	2	CHEVAL DE C 31032017	35 000		54 079	30 921	
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			
				19%	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I - Immobilisations *	1	15 000	15 000	15 000			
	2	18 583	(12 338)	(12 338)			
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CABRE A : plus ou moins-values nettes à court terme (total algébrique des lignes 1 à 12 de la colonne ⑧)			2 662				
CABRE B : plus ou moins-values nettes à long terme (total algébrique des lignes 13 à 19 de la colonne ⑧)			(A)	(B)		(C)	
CABRE C : autres plus-values imposables à 19%							

N° 2059-A-SD

[illegible]

Désignation de l'entreprise : CLAMINVEST SAS		Formulaire déposé au titre de l'IR		EU	Néant ☒
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de :	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
	N-9				
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

Désignation de l'entreprise : CLAMINVEST SAS Néant ☒ *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés ❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu	Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %❶ ou 12,8 %❷ Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)❶ Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)❶
--	--

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶		Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ❶		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❺	Solde des moins-values à reporter col ❷=❸+❹-❺-❻
		À 19 %, 16,5%❶ ou à 15 % ❷	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ❸	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 %❶ ❺		
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2020

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>CLAMINVEST SAS</u>				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-I-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

Désignation de l'entreprise : CLAMINVEST SAS				Néant ☐ *			
Exercice ouvert le : 01012019		et clos le : 31122019		Durée en nombre de mois 1 2			
DECLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel : *				YP	6		
dont apprentis				YF			
dont handicapés				YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE							
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	984 117		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT			
TOTAL I				OX	984 117		
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	2		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE			
Subventions d'exploitation reçues				OF			
Variation positive des stocks				OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT			
TOTAL 2				OM	2		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)							
Achats				ON	17 049		
Variation négative des stocks				OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	137 166		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	6		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	87 692		
TOTAL 3				OJ	241 913		
IV - Valeur ajoutée produite							
Calcul de la Valeur Ajoutée				TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	742 206	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-A et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA	742 206		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD							
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case		EV	☒				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	984 117		
Effectifs au sens de la CVAE *				EY			
Chiffre d'affaires du groupe économique				HX	1 445 527		
Période de référence		GY	du	01012019	GZ	au	31122019
Date de cessation				HR			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs.

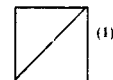
17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F-SD 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)



Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 4 9 4 3 2 0 1 7 9 0 0 3 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CLAMINVEST SAS

ADRESSE (voie) 64 Avenue du Maréchal Joffre

CODE POSTAL 60500 VILLE CHANTILLY

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 1774084

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique NAMANI Prénom(s) JEAN-JACQUES

Nom marital % de détention 95,83 Nb de parts ou actions 1700100

Naissance : Date 26021971 N° Département 92 Commune BOULOGNE BILLAN Pays FR

Adresse : N° 34A Voie AVENUE DE MONTMORENCY

Code Postal 60500 Commune CHANTILLY Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

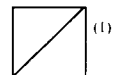
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 0 1 9

N° SIRET 4 9 4 3 2 0 1 7 9 0 3 0 3 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE CLAMINVEST SAS

ADRESSE (voie) 64 Avenue du Maréchal Joffre

CODE POSTAL 60500

VILLE CHANTILLY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

9

Forme juridique	SAS	Dénomination	CLAMIMMO	N° SIREN (si société établie en France)	5 0 1 1 2 0 4 3 9	% de détention	10
Adresse :	N° 64	Voie	AVENUE DU MARECHAL JOFFRE	Code Postal	60500	Commune	CHANTILLY
				Pays	FR		
Forme juridique	SAS	Dénomination	STOKOCORP	N° SIREN (si société établie en France)	7 5 1 0 2 5 8 0 0	% de détention	31,78
Adresse :	N° 3	Voie	AVENUE DES CHARMES - PARC TECHNOLOGIQUE D'ALATA	Code Postal	60100	Commune	CREIL
				Pays	FR		
Forme juridique	SAS	Dénomination	MIRAGE	N° SIREN (si société établie en France)	4 2 1 5 3 1 7 2 4	% de détention	100
Adresse :	N° 64	Voie	AVENUE DU MARECHAL JOFFRE	Code Postal	60500	Commune	CHANTILLY
				Pays	FR		
Forme juridique	SAS	Dénomination	RIVALDI	N° SIREN (si société établie en France)	3 1 3 3 6 7 7 4 5	% de détention	100
Adresse :	N° 64	Voie	AVENUE DU MARECHAL JOFFRE	Code Postal	60500	Commune	CHANTILLY
				Pays	FR		
Forme juridique	SAS	Dénomination	VESTINVEST	N° SIREN (si société établie en France)	5 3 9 3 2 3 5 9 2	% de détention	37,53
Adresse :	N° 38	Voie	AVENUE DE BOBIGNY	Code Postal	93130	Commune	NOISY LE SEC
				Pays	FR		
Forme juridique	SAS	Dénomination	SOCIETE CANTILLENNE DE PARTICIPATIONS	N° SIREN (si société établie en France)	8 2 3 5 2 1 9 2 7	% de détention	65
Adresse :	N° 64	Voie	AVENUE DU MARECHAL JOFFRE	Code Postal	60500	Commune	CHANTILLY
				Pays	FR		
Forme juridique	SRL	Dénomination	ABELIA	N° SIREN (si société établie en France)	8 3 3 7 4 6 2 1 4	% de détention	100
Adresse :	N° 64	Voie	AVENUE DU MARECHAL JOFFRE	Code Postal	60500	Commune	CHANTILLY
				Pays	FR		
Forme juridique	SAS	Dénomination	AUMALE DEVELOPEMENT	N° SIREN (si société établie en France)	8 3 1 9 3 4 7 3 2	% de détention	70
Adresse :	N° 64	Voie	AVENUE DU MARECHAL JOFFRE	Code Postal	60500	Commune	CHANTILLY
				Pays	FR		

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Désignation de l'entreprise CLAMINVEST SAS

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	FR
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
		Pays	

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
CLAMINVEST SAS 64 Avenue du Maréchal Joffre 60500 CHANTILLY FRANCE		64 Avenue du Maréchal Joffre 60500 CHANTILLY	
SIRET 43432017900034			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante 01012017

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées HOLDING Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31 %	Bénéfice imposable à 28 %	322 038	Bénéfice imposable à 15 %	38 120	Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%							
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)		
	Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %				
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur	☐	Pôle de compétitivité	☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐				
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE I7
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :		
	SAS CLAMINVEST 64 AVENUE DU MARECHAL JOFFRE 60500 CHANTILLY		
Tél :	Tél : 03.75.19.00.42		
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :		
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 15042020 Lieu : CHANTILLY		
	Qualité : DIRIGEANT		
	Nom du signataire : M TILMANT		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2020)

Si déposé néant, cochez la case ☒

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e					
				f					
				g					
				h					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j					
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)					
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées :					
				Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
						Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
J DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
					MVLT imputée sur les PVL de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLT réalisée au cours de l'exercice				
					MVLT restant à reporter				

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

2069-RCI-SD

Néant		PME au sens communautaire	X
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre			
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)		Ces informations concernent le régime d'intégration fiscale	
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
MEC		6 300	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE		10 920	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte			
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-32 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT "Autres crédits d'impôts")			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts

IV - MÉCÉNAT - LISTE DES BÉNÉFICIAIRES FINAUX						
Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou N° RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou N° RNA	Nom et adresse	
5 000	27/06/2019	787956775000	ASS AMIS de la GENDARMERIE 45 BOULEVARD VINCENT AURIOL 75013 PARIS			
1 320	30/04/2019	440416427000	ASS RESEAU PICARDIE ENTREPRENDRE RUE DES RIVES DE L'OISE 60290 VENETTE			
1 100	11/01/2019	502977049000	ASS RESEAU VAL OISE ENTREPRENDRE 1 MAIL GAY LUSSAC 95010 NEUVILLE SUR OISE			
2 500	01/04/2019	449733442000	ASS J APPRENDS 9 RUE DU PETIT SAINT BRICE 95350 SAINT BRICE SOUS FORET			
1 000	05/14/2019		ASS VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE 191 RUE DE TOLBIAC 75013 PARIS			

"CLAMINVEST"

Société par actions simplifiée au capital de 8.870.420 euros

Siège social : CHANTILLY (60500) - 64, avenue du Maréchal Joffre

RCS COMPIEGNE 494 320 179

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 MAI 2020

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt, le trente mai, à 8 heures, les associés de la société CLAMINVEST (ci-après la "**Société**"), société par actions simplifiée au capital de 8 870 420 euros divisé en 1 774 084 actions de 5 € de valeur nominale chacune, dont le siège social est situé à CHANTILLY (60500) – 64, avenue du Maréchal Joffre, identifiée au système SIREN sous le numéro RCS 494 320 179, se sont réunis en Assemblée Générale, au siège social de la Société, sur la convocation qui leur a été faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les associés en entrant en séance.

La séance est présidée par Monsieur Jean Jacques NAMANI en sa qualité de Président de la Société.

La société KPMG SA, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée, absente, est excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président de la Société, permet de constater que tous les associés sont présents [ou représentés].

Monsieur le Président déclare alors que l'Assemblée, étant composée de la totalité des associés peut délibérer valablement.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

- Présentation du rapport du Président ;
- Présentation du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Présentation du rapport spécial du Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce ;

Ordre du jour relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Affectation du résultat de cet exercice ;
- Approbation des conclusions du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce ;
- Quitus à consentir au Président de la Société pour sa gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

W

- Délégation de pouvoirs à donner en vue des formalités.

Le Président met à la disposition des associés :

- la copie des convocations adressées aux associés et au Commissaire aux Comptes ;
- les statuts de la Société ;
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- le rapport du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- les rapports du Commissaire aux Comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que les comptes annuels, le rapport du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les rapports du Commissaire aux Comptes et le texte des résolutions proposées ont été communiqués ou mis à la disposition des associés et qu'il a été répondu aux demandes de renseignements des associés conformément aux statuts.

L'Assemblée Générale donne acte à Monsieur le Président de cette déclaration.

Monsieur le Président précise qu'il n'a été saisi d'aucune question écrite de la part de l'Assemblée.

Monsieur le Président présente ensuite le rapport de gestion du Président ainsi que les rapports du Commissaire aux Comptes.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion générale ouverte, après avoir signalé qu'aucun projet de résolution n'a été déposé par un associé.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président, soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale, les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Président et du Commissaire aux Comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ses rapports, tels qu'ils lui ont été présentés par le Président.

En application des dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale, connaissance prise des informations relatives aux dépenses somptuaires non déductibles fiscalement au titre de l'article 39.4 du code général des impôts figurant dans le rapport de gestion,

- (i) prend acte de l'absence de dépenses et charges somptuaires non déductibles au cours de l'exercice écoulé, et
- (ii) approuve le montant des amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles (art. 39-4 du Code Général des Impôts), lequel s'est élevé à 9 304 € au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

W

DEUXIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019, lequel s'élève à un montant de 164 244,30 €, de la manière suivante :

- Au compte réserve légale, la somme de 164 244,30 €

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

En application des dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale donne au Président de la Société, quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

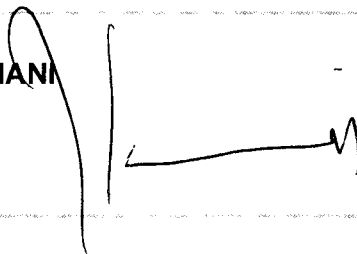
*
* *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

Jean Jacques NAMANI



CLAMINVEST SAS

ANNEXE COMPTABLE **Exercice du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019**

Cette annexe complète et commente l'information fournie par le bilan, dont le total s'élève à 28 393 468,73 €, et le compte de résultat, faisant apparaître un bénéfice de 164 244,30 €. Ces trois documents (bilans, compte de résultat et annexe) forment un tout indissociable appelé « comptes annuels ».

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1. Principes comptables

Les comptes annuels sont établis dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- importance relative,
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices.

1.2. Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

1.3. Méthodes des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi des coûts nominaux exprimés en euros courants.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

La valeur brute des titres de participation des sociétés filiales et des titres immobilisés figurant au bilan est constituée par leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées selon la méthode CUMP.

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus :

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Le début de l'année 2020 a été marqué par l'expansion mondiale du Coronavirus Covid-19. Cette pandémie touche significativement la France depuis le mois de mars 2020 et conduit la société à s'adapter en conséquence.

Cet événement ayant eu lieu postérieurement à l'établissement des comptes et n'ayant aucun lien direct avec l'exercice clôturé, aucun ajustement des comptes n'a été effectué.

A ce stade, la société n'a pas de vision sur les impacts potentiels de cette crise

2. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

2.1. Eléments de l'actif immobilisé

Après examen du fichier des immobilisations, les composants, bien qu'identifiés, n'ont pas une durée d'utilisation sensiblement différente de celle de l'immobilisation principale, ni une valeur significative. De ce fait, ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une décomposition.

Les éléments de l'actif immobilisé sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Leurs amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif, en fonction des possibilités offertes par la réglementation fiscale.

La durée d'amortissement des biens a été définie en fonction de leur durée de vie, à savoir :

Nature des immobilisations	Mode (L/D)	Durée (AN)
Logiciels	L	1
Matériel de transport	L	5
Matériel de bureau	L ou D	3 à 4
Mobilier de bureau	L	10

2.2. Variation des montants bruts

Actif immobilisé Valeurs brutes	au début l'exercice	Augmentation	Diminutions	à la clôture de l'exercice
Logiciels	7 234,00			7 234,00
Autre Immo Incorp	-			-
Agencements instal	49 446,54			49 446,54
Matériel de transport	34 000,00	157 814,50	34 000,00	157 814,50
Matériel de bureau	63 549,50	10 884,74		74 434,24
Mobilier de bureau	53 416,26			53 416,26
Mécénat	107 642,56			107 642,56
Titres de participation	16 241 045,02	16,00	16 000,00	16 225 061,02
Autres titres immobilisés	844 482,05	18 962,98	137 724,00	725 721,03
Autres immos financières	4 504 979,30	2 638 929,88	3 538 628,06	3 605 281,12
Dépôts	21 346,69	410,66		21 757,35
Immos en cours	-			-
TOTAL	21 927 141,92	2 827 018,76	3 726 352,06	21 027 808,62

2.3. Variation des amortissements

Amortissements	au début l'exercice	Augmentation	Diminutions	à la clôture de l'exercice
Logiciel	6 653,99	533,33	-	7 187,32
Agencements instal	11 586,72	5 724,56	-	17 311,28
Matériel de transport	34 000,00	4 244,13	34 000,00	4 244,13
Matériel de bureau	38 662,06	17 259,08	5 806,89	50 114,25
Mobilier de bureau	14 530,64	7 025,79	-	21 556,43
TOTAL	105 433,41	34 786,89	39 806,89	100 413,41

2.4. Actif circulant

L'actif circulant incorpore à hauteur de 50 544,48 € des intérêts sur compte courant d'associés

2.5. Créances à plus d'un an

Créances	Montant au bilan	dont à plus d'un an
Immobilisations financières	3 627 038,47	3 627 038,47
Clients douteux ou litigieux		
Créances clients et comptes rattachés	65 124,21	
Fournisseurs, avances et acomptes versés		
Personnel et comptes rattachés	600,12	
Organismes sociaux		
Groupe et associés	3 328 969,35	
Etat et collectivités publiques	9 331,72	
Autres créances	193,20	
Charges constatées d'avance	7 452,03	89,22
TOTAL	7 038 709,10	3 627 127,69

3. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.1. Capital social

Catégories de titres :		Mouvements		Total en fin d'exercice
Parts sociales		Augmentations	Diminutions	
Nombre	1 774 084,00			1 774 084,00
valeur nominale	5,00			5,00
Montant	8 870 420,00			8 870 420,00

	31/12/2018	31/12/2019
Capitaux propres au début de l'exercice	27 489 886	
Résultat de l'exercice		164 244
Position fin de l'exercice		27 654 130

3.2. Dettes à plus d'un an

Dettes	Montant au bilan	dont à plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	385,09	
Fournisseurs et comptes rattachés	87 551,69	
Personnel et comptes rattachés	70 801,37	
Dettes fiscales et sociales	103 847,03	
Groupes et associés	195 206,97	
Autres dettes	243 596,25	
Produits constatés d'avance	-	
TOTAL	701 388,40	-

3.3. Provisions

Nature des provisions	au début l'exercice	Augmentation	Diminutions	à la clôture de l'exercice
Prov. Risques et charges				-
Titres de participations	205 999,00		15 999,00	190 000,00
Immobilisations financières	113 192,70	5 032,56		118 225,26
Autres prov. dépréciation	275 702,62	55 315,46	61 176,60	269 841,48
Prov. Dépréciation clients	-			-
TOTAL	594 894,32	60 348,02	77 175,60	578 066,74

dont dotations et reprises	d'exploitation financières exceptionnelles	60 348,02	77 175,60
----------------------------	--	-----------	-----------

4. PRECISIONS SUR CERTAINES RUBRIQUES

4.1. Produits à recevoir

La récapitulation, par nature, des produits à recevoir comptabilisés à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Intérêts courus à recevoir (immobilisations financières)	77 682,76
Clients, factures à établir	-
Etats, collectivités	494,00
Organismes sociaux	-
Intérêts courus à recevoir (comptes courants)	50 544,40
TOTAL	128 721,16

4.2. Avoirs à établir

Néant.

4.3. Avoirs à recevoir

Néant.

4.4. Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	d'exploitation	financières	exceptionnelles
	7 452,03		

4.5. Charges à payer

Charges à payer par nature de dettes	Montant au bilan
Intérêts courus sur emprunts	
Fournisseurs factures non parvenues	31 116,87
Personnel, dettes provisionnées pour congés à payer	12 926,00
Personnel, autres charges à payer	9 148,44
Personnel, dettes provisionnées pour charges sur congés à payer	5 343,00
Organismes sociaux, charges diverses à payer	2 031,62
Etat, charges à payer	66 646,00
Divers charges à payer	240,02
Intérêts courus à payer	385,09

4.6. Produits constatés d'avance

Néant.

4.7. Charges à répartir sur plusieurs exercices

Néant.

4.8. Filiales et participations

Renseignements	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Résultat du dernier exercice (31/12/2019)
Participations de plus de 10% du capital détenu				
CLAMIMMO SAS	100 000	5 346 518	10,00%	(594 919)
STOKOCORP	41 689 843	(20 193 061)	31,78%	
MIRAGE	90 000	(186 823)	100,00%	10 148
RIVALDI EXPANSION	100 000	106 964	100,00%	16 783
VESTINVEST	3 000	342 566	37,53%	342 980
STE CANTILIENNE DE PARTICIPATIONS	50 000	(38 617)	85,00%	(10 651)
ABELIA	1 000	(4 764)	100,00%	(4 762)
AUMALE DEVELOPPEMENT	100 000	(11 931)	70,00%	(223 765)

4.9. Consolidation

La société et ses filiales ne remplissent pas les critères nécessitant une présentation consolidée des comptes.

4.10. Centralisation des postes du bilan

Les créances ou dettes figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif concernent des entreprises liées ou en participation pour les opérations suivantes :

Postes concernés	Autres créances	Emprunts et dettes financières divers
	Montant	Montant
CLAMIMMO	3 595 420,36	
STOKOCORP		
MIRAGE	64 991,00	
RIVALDI EXPANSION	186 894,00	
VESTINVEST	256 407,36	
STE CANTILIENNE DE PARTICIPATIONS	786 765,00	
ABELIA	10 260,76	
AUMALE DEVELOPPEMENT	2 020 656,23	
TOTAL	6 921 394,71	-

4.11. Abandon de créance

Le solde des abandons de compte courant consentis par la société CLAMINVEST SAS à la société CLAMIMMO SAS, assortis d'une clause « de remboursement en cas de retour à meilleur fortune », s'élève à la somme de 270 000€, savoir :

- Abandon de compte courant consenti au cours de l'exercice 2011 : 200 000 €
- Abandon de compte courant consenti au cours de l'exercice 2012 : 70 000 €

4.12. Ecart de conversion

Des opérations en devises figurent dans les soldes des comptes financiers en fin d'exercice.
Des écarts de conversion ont été constatés.

Nature	Pertes de change	Gains de change
Valeurs mobilières de placement	-	37 950,07
Disponibilités	-	-
TOTAL	-	37 950,07

4.13. Parts bénéficiaires

Aucune part bénéficiaire n'a été émise par la société.

5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Effectif moyen

Au 31 décembre 2019, l'effectif salarié moyen de la Société s'élevait à 6 personnes contre 6 personnes au titre de l'exercice précédent.

Intégration fiscale

La société CLAMINVEST, société mère, fait partie du groupe intégré fiscalement constitué avec ses filiales, SAS MIRAGE, SAS RIVALDI EXPANSION depuis le 01/01/17.

La SC ECURIE LACAMIA COMPETITION a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine (100%) à la société mère la SAS CLAMINVEST le 25/12/2019. La SC ECURIE LACAMIA COMPETITION ne fait donc plus partie du périmètre d'intégration fiscale.

La société ABELIA (833 748 114) a intégré fiscalement le groupe constitué avec la société mère la SAS CLAMINVEST, à compter du 01/01/2019.

6. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagement pris en matière de retraite

Hors dirigeants, le personnel de CLAMINVEST a moins de 5 ans d'ancienneté.
Compte tenu du caractère non significatif de l'engagement de retraite, il n'a pas été calculé et provisionné.



KPMG S.A.
2 allée de la forêt d'Halatte
Bâtiment Alatum 2
60100 Creil
France

Téléphone : +33 (0)03 44 55 97 00
Télécopie : +33 (0)03 44 55 37 82
Site internet : www.kpmg.fr

CLAMINVEST S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

CLAMINVEST S.A.S.

64, venue du Maréchal Joffre
60500 Chantilly

Ce rapport contient 14 pages

Référence : ALS/SL/CD

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
2 allée de la forêt d'Halatte
Bâtiment Alatum 2
60100 Creil
France

Téléphone : +33 (0)03 44 55 97 00
Télécopie : +33 (0)03 44 55 37 82
Site internet : www.kpmg.fr

CLAMINVEST S.A.S.

Siège social : 64, venue du Maréchal Joffre
60500 Chantilly
Capital social : € 8.870.420

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale de la société CLAMINVEST S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CLAMINVEST S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 24/04/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 30/04/2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on

peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Creil, le 25 mai 2020

KPMG S.A.



Alain
Sanchez
2020.05.26
10:17:51
+02'00'

Alain Sanchez
Associé

Bilan Actif

CLAMINVEST SAS

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 15/04/20
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	7 234	7 187	47	580
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	7 234	7 187	47	580
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	442 754	93 226	349 528	209 275
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	442 754	93 226	349 528	209 275
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	16 225 061	190 000	16 035 061	16 035 046
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	725 721	118 225	607 496	731 289
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 627 038		3 627 038	4 526 326
TOTAL immobilisations financières :	20 577 821	308 225	20 269 595	21 292 661
ACTIF IMMOBILISÉ	21 027 809	408 639	20 619 170	21 502 517
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	65 124		65 124	34 558
Autres créances	3 339 094	64 031	3 275 063	3 860 900
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	3 404 219	64 031	3 340 188	3 895 458
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	1 397 351	205 810	1 191 541	958 372
Disponibilités	3 235 118		3 235 118	2 573 286
Charges constatées d'avance	7 452		7 452	10 331
TOTAL disponibilités et divers :	4 639 922	205 810	4 434 111	3 541 989
ACTIF CIRCULANT	8 044 140	269 841	7 774 299	7 437 447
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL

29 071 949

678 480

28 393 469

28 939 964

Bilan Passif

CLAMINVEST SAS

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 15/04/20
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 8 870 420	8 870 420	8 870 420
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	9 214 555	9 214 555
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	668 083	532 277
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	8 736 828	8 736 000
Report à nouveau		(53 768)
Résultat de l'exercice	164 244	190 402
TOTAL situation nette :	27 654 130	27 489 886
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	27 654 130	27 489 886
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Provisions pour risques et charges		
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	385	1 011
Emprunts et dettes financières divers	195 207	995 206
TOTAL dettes financières :	195 592	996 217
Avances et acomptes recus sur commandes en cours		
Dettes diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	87 552	44 830
Dettes fiscales et sociales	174 648	137 199
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	243 596	238 631
TOTAL dettes diverses :	505 796	420 660
Produits constatés d'avance		
Dettes	701 388	1 416 877
Ecart de conversion passif	37 950	33 201
TOTAL GÉNÉRAL	28 393 469	28 939 964

Compte de Résultat (Première Partie)

CLAMINVEST SAS

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 15/04/20
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	984 117		984 117	949 999
Chiffres d'affaires nets	984 117		984 117	949 999
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			5 807	8 591
Autres produits			2	7
PRODUITS D'EXPLOITATION			989 926	958 597
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises			202	
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			256 652	263 927
TOTAL charges externes :			256 854	263 927
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			19 375	18 896
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			392 458	403 247
Charges sociales			133 213	123 924
TOTAL charges de personnel :			525 671	527 171
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			36 755	40 819
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			36 755	40 819
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			6	991
CHARGES D'EXPLOITATION			838 660	851 803
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			151 266	106 793

Compte de Résultat (Seconde Partie)

CLAMINVEST SAS

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 15/04/20
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	151 266	106 793
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	115 380	159 227
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	34 637	18 598
Autres intérêts et produits assimilés	27 193	27 794
Reprises sur provisions et transferts de charges	77 176	
Différences positives de change		338
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	40 863	
	295 249	205 958
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions	60 348	114 960
Intérêts et charges assimilées	10 843	11 096
Différences négatives de change	60	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	32 335	
	103 586	126 057
RÉSULTAT FINANCIER	191 663	79 901
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	342 930	186 695
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	176	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	33 583	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	33 759	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		55
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	121 275	303
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	121 275	358
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(87 515)	(358)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices	91 170	(4 066)
TOTAL DES PRODUITS	1 318 935	1 164 554
TOTAL DES CHARGES	1 154 691	974 152
BÉNÉFICE OU PERTE	164 244	190 402

CLAMINVEST SAS

ANNEXE COMPTABLE **Exercice du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019**

Cette annexe complète et commente l'information fournie par le bilan, dont le total s'élève à 28 393 468,73 €, et le compte de résultat, faisant apparaître un bénéfice de 164 244,30 €.

Ces trois documents (bilans, compte de résultat et annexe) forment un tout indissociable appelé « comptes annuels ».

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1. Principes comptables

Les comptes annuels sont établis dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- importance relative,
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices.

1.2. Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

1.3. Méthodes des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi des coûts nominaux exprimés en euros courants.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

La valeur brute des titres de participation des sociétés filiales et des titres immobilisés figurant au bilan est constituée par leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées selon la méthode CUMP.

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus :

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Le début de l'année 2020 a été marqué par l'expansion mondiale du Coronavirus Covid-19. Cette pandémie touche significativement la France depuis le mois de mars 2020 et conduit la société à s'adapter en conséquence.

Cet événement ayant eu lieu postérieurement à l'établissement des comptes et n'ayant aucun lien direct avec l'exercice clôturé, aucun ajustement des comptes n'a été effectué.

A ce stade, la société n'a pas de vision sur les impacts potentiels de cette crise

2. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

2.1. Eléments de l'actif immobilisé

Après examen du fichier des immobilisations, les composants, bien qu'identifiés, n'ont pas une durée d'utilisation sensiblement différente de celle de l'immobilisation principale, ni une valeur significative. De ce fait, ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une décomposition.

Les éléments de l'actif immobilisé sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Leurs amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif, en fonction des possibilités offertes par la réglementation fiscale.

La durée d'amortissement des biens a été définie en fonction de leur durée de vie, à savoir :

Nature des immobilisations	Mode (L/D)	Durée (AN)
Logiciels	L	1
Matériel de transport	L	5
Matériel de bureau	L ou D	3 à 4
Mobilier de bureau	L	10

2.2. Variation des montants bruts

Actif immobilisé Valeurs brutes	au début l'exercice	Augmentation	Diminutions	à la clôture de l'exercice
Logiciels	7 234,00			7 234,00
Autre Immo Incorp	-			-
Agencements instal	49 446,54			49 446,54
Matériel de transport	34 000,00	157 814,50	34 000,00	157 814,50
Matériel de bureau	63 549,50	10 884,74		74 434,24
Mobilier de bureau	53 416,26			53 416,26
Mécénat	107 642,56			107 642,56
Titres de participation	16 241 045,02	16,00	16 000,00	16 225 061,02
Autres titres immobilisés	844 482,05	18 962,98	137 724,00	725 721,03
Autres immos financières	4 504 979,30	2 638 929,88	3 538 628,06	3 605 281,12
Dépôts	21 346,69	410,66		21 757,35
Immos en cours	-			-
TOTAL	21 927 141,92	2 827 018,76	3 726 352,06	21 027 808,62

2.3. Variation des amortissements

Amortissements	au début l'exercice	Augmentation	Diminutions	à la clôture de l'exercice
Logiciel	6 653,99	533,33	-	7 187,32
Agencements instal	11 586,72	5 724,56	-	17 311,28
Matériel de transport	34 000,00	4 244,13	34 000,00	4 244,13
Matériel de bureau	38 662,06	17 259,08	5 806,89	50 114,25
Mobilier de bureau	14 530,64	7 025,79	-	21 556,43
TOTAL	105 433,41	34 786,89	39 806,89	100 413,41

2.4. Actif circulant

L'actif circulant incorpore à hauteur de 50 544,48 € des intérêts sur compte courant d'associés.

2.5. Créances à plus d'un an

Créances	Montant au bilan	dont à plus d'un an
Immobilisations financières	3 627 038,47	3 627 038,47
Clients douteux ou litigieux		
Créances clients et comptes rattachés	65 124,21	
Fournisseurs, avances et acomptes versés		
Personnel et comptes rattachés	600,12	
Organismes sociaux		
Groupe et associés	3 328 969,35	
Etat et collectivités publiques	9 331,72	
Autres créances	193,20	
Charges constatées d'avance	7 452,03	89,22
TOTAL	7 038 709,10	3 627 127,69

3. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.1. Capital social

Catégories de titres :		Mouvements		Total en fin d'exercice
Parts sociales		Augmentations	Diminutions	
Nombre	1 774 084,00			1 774 084,00
valeur nominale	5,00			5,00
Montant	8 870 420,00			8 870 420,00

	31/12/2018	31/12/2019
Capitaux propres au début de l'exercice	27 489 886	
Résultat de l'exercice		164 244
Position fin de l'exercice		27 654 130

3.2. Dettes à plus d'un an

Dettes	Montant au bilan	dont à plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	385,09	
Fournisseurs et comptes rattachés	87 551,69	
Personnel et comptes rattachés	70 801,37	
Dettes fiscales et sociales	103 847,03	
Groupes et associés	195 206,97	
Autres dettes	243 596,25	
Produits constatés d'avance	-	
TOTAL	701 388,40	-

3.3. Provisions

Nature des provisions	au début l'exercice	Augmentation	Diminutions	à la clôture de l'exercice
Prov. Risques et charges				-
Titres de participations	205 999,00		15 999,00	190 000,00
Immobilisations financières	113 192,70	5 032,56		118 225,26
Autres prov. dépréciation	275 702,62	55 315,46	61 176,60	269 841,48
Prov. Dépréciation clients	-			-
TOTAL	594 894,32	60 348,02	77 175,60	578 066,74

dont dotations et reprises	d'exploitation financières exceptionnelles	60 348,02	77 175,60
----------------------------	--	-----------	-----------

4. PRECISIONS SUR CERTAINES RUBRIQUES

4.1. Produits à recevoir

La récapitulation, par nature, des produits à recevoir comptabilisés à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Intérêts courus à recevoir (immobilisations financières)	77 682,76
Clients, factures à établir	-
Etats, collectivités	494,00
Organismes sociaux	-
Intérêts courus à recevoir (comptes courants)	50 544,40
TOTAL	128 721,16

4.2. Avoirs à établir

Néant.

4.3. Avoirs à recevoir

Néant.

4.4. Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	d'exploitation	financières	exceptionnelles
	7 452,03		

4.5. Charges à payer

Charges à payer par nature de dettes	Montant au bilan
Intérêts courus sur emprunts	
Fournisseurs factures non parvenues	31 116,87
Personnel, dettes provisionnées pour congés à payer	12 926,00
Personnel, autres charges à payer	9 148,44
Personnel, dettes provisionnées pour charges sur congés à payer	5 343,00
Organismes sociaux, charges diverses à payer	2 031,62
Etat, charges à payer	66 646,00
Divers charges à payer	240,02
Intérêts courus à payer	385,09

4.6. Produits constatés d'avance

Néant.

4.7. Charges à répartir sur plusieurs exercices

Néant.

4.8. Filiales et participations

Renseignements	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Résultat du dernier exercice (31/12/2019)
Participations de plus de 10% du capital détenu				
CLAMIMMO SAS	100 000	5 346 518	10,00%	(594 919)
STOKOCORP	41 689 843	(20 193 061)	31,78%	
MIRAGE	90 000	(186 823)	100,00%	10 148
RIVALDI EXPANSION	100 000	106 964	100,00%	16 783
VESTINVEST	3 000	342 566	37,53%	342 980
STE CANTILIEENNE DE PARTICIPATIONS	50 000	(38 617)	85,00%	(10 651)
ABELIA	1 000	(4 764)	100,00%	(4 762)
AUMA LE DEVELOPPEMENT	100 000	(11 931)	70,00%	(223 765)

4.9. Consolidation

La société et ses filiales ne remplissent pas les critères nécessitant une présentation consolidée des comptes.

4.10. Centralisation des postes du bilan

Les créances ou dettes figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif concernent des entreprises liées ou en participation pour les opérations suivantes :

Postes concernés	Autres créances	Emprunts et dettes financières divers
	Montant	Montant
CLAMIMMO	3 595 420,36	
STOKOCORP		
MIRAGE	64 991,00	
RIVALDI EXPANSION	186 894,00	
VESTINVEST	256 407,36	
STE CANTILIEENNE DE PARTICIPATIONS	786 765,00	
ABELIA	10 260,76	
AUMA LE DEVELOPPEMENT	2 020 656,23	
TOTAL	6 921 394,71	-

4.11. Abandon de créance

Le solde des abandons de compte courant consentis par la société CLAMINVEST SAS à la société CLAMIMMO SAS, assortis d'une clause « de remboursement en cas de retour à meilleur fortune », s'élève à la somme de 270 000€, savoir :

- Abandon de compte courant consenti au cours de l'exercice 2011 : 200 000 €
- Abandon de compte courant consenti au cours de l'exercice 2012 : 70 000 €

4.12. Ecart de conversion

Des opérations en devises figurent dans les soldes des comptes financiers en fin d'exercice.
Des écarts de conversion ont été constatés.

Nature	Pertes de change	Gains de change
Valeurs mobilières de placement	-	37 950,07
Disponibilités	-	-
TOTAL	-	37 950,07

4.13. Parts bénéficiaires

Aucune part bénéficiaire n'a été émise par la société.

5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Effectif moyen

Au 31 décembre 2019, l'effectif salarié moyen de la Société s'élevait à 6 personnes contre 6 personnes au titre de l'exercice précédent.

Intégration fiscale

La société CLAMINVEST, société mère, fait partie du groupe intégré fiscalement constitué avec ses filiales, SAS MIRAGE, SAS RIVALDI EXPANSION depuis le 01/01/17.

La SC ECURIE LACAMIA COMPETITION a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine (100%) à la société mère la SAS CLAMINVEST le 25/12/2019. La SC ECURIE LACAMIA COMPETITION ne fait donc plus partie du périmètre d'intégration fiscale.

La société ABELIA (833 748 114) a intégré fiscalement le groupe constitué avec la société mère la SAS CLAMINVEST, à compter du 01/01/2019.

6. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagement pris en matière de retraite

Hors dirigeants, le personnel de CLAMINVEST a moins de 5 ans d'ancienneté.
Compte tenu du caractère non significatif de l'engagement de retraite, il n'a pas été calculé et provisionné.